

PLANCHE 1
CARTE GENERALE
1/12500

Station

Décembre

Décembre 2017



Zones avec un principe d'inconstructibilité

R1 Aléa fort inondation combiné à un aléa mouvements de terrain; aléa élevé ou très élevé
mouvements de terrain combiné un aléa fort, moyen, et faible inondation

R2 Aléa moyen mouvements de terrain et un aléa nul, faible ou moyen inondation

Zones constructibles sous conditions

B2u Aléa moyen de mouvements de terrain en zone "secteurs jugés sécurisables"; aléa moyen de mouvements de terrain en zone "secteurs à enjeux jugés sécurisables" et un aléa nul, faible ou moyen inondation

B2 Aléa moyen inondation combiné à un aléa faible mouvements de terrain

B3 Aléa faible mouvements de terrain combiné à un aléa faible inondation

☐ Aléa faible mouvements de terrain combiné à un aléa nul inondation

Bâtiments et constructions

 BÂTIMENTS REMARQUABLES (Maire, Hôpitaux, Lycée, ...)

■ BÂTIMENTS INDUSTRIELS

■ AUTRES BATIMENTS

■ ESPACES DE PLEIN AIR ET DE LOISIR

 CIMETIÈRE

Routes

⇒ DEPARTAMENTALES

⇒ NATIONALES

----- COMMUNALES

Cours d'eau, ravines

— Ravine du Pont

9. **Substantive**

Cadaastre

Réseau eau pluviale enterré

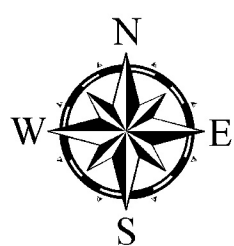
- Réseau EP enterré dans le secteur du stade

ECHELLE 1 / 12500

Fond topographique : ©IGN-BD TOPO® 2016
Fond parcellaire : ©DGFiP - PCI vecteur®2017
Cartographie : BRGM Réunion - 2017

Les informations cartographiques (le cadastre, les différents bâtis et voiries, les toponymes, etc.) sont matérialisées pour permettre de faciliter l'identification des parcelles concernées par le présent zonage réglementaire du PPR de la commune, notamment dans le cadre de la délivrance des autorisations d'occupation ou d'utilisation du sol.

Projection utilisée : RGR92 / UTM 40S



A horizontal scale bar with markings at 0, 400, 800, 1200, and 1600 m.

